



## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),  
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 5 décembre 2024,  
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| Préavis municipal n° 53 (24) : | Demande d'adoption du budget 2025<br>Entente intercommunale de la STEP de Champagne<br>Champagne, Grandson (hameau de Bru), Mauborget, Ténénon |
| Préavis municipal n° 54 (24) : | Demande d'adoption du budget communal 2025   |
| Préavis municipal n° 55 (24) : | Demande d'adoption d'un crédit pour l'acquisition d'un système<br>de gestion d'accès aux infrastructures communales                            |

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 6 décembre 2024



Commune de  
**Champagne**

Greffe municipal  
Rue du Village 1  
1424 Champagne

024 436 04 20  
champagne@champagne.ch  
www.champagne.ch

LA MUNICIPALITE